



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), MME. GIBERT (C.C DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A SICOVAL), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), POUVOIR A M. BOUCHE
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES
M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), POUVOIR A MME URSULE

Etaient absents : M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL)

Date de la convocation : VENDREDI 25 MARS 2022

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2022-17 - SETMI - Avenant n°13 à la convention de délégation de service public pour l'intégration des communes de Cugnaux, Villeneuve Tolosane et Blagnac pour le traitement des OMR et assimilés

Une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et l'entretien de l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Toulouse a été conclue, le 11 juillet 2007, entre la Ville de Toulouse, et la société SETMI pour une durée de 14 ans à compter de la remise des installations au Délégitaire, intervenue le 1er septembre 2007 soit jusqu'au 31 août 2021.

Cette convention a fait l'objet de trois transferts successifs, suivant l'évolution du découpage territorial local et des transferts de compétences et entérinés par avenant, le délégant étant depuis 2009 le syndicat Decoset. Au total, la Convention a fait l'objet de douze avenants, dont l'avenant n°9 qui en a prolongé la durée jusqu'au 7 janvier 2024.

CONSIDERANT :

- Que les déchets ménagers collectés par Toulouse Métropole sur les territoires des communes de Blagnac, Cugnaux et Villeneuve Tolosane sont incinérés à l'UIOM de Toulouse dans le cadre d'un marché public passé par Toulouse Métropole puis par Decoset ;

- Que ce marché arrive à son terme le 31 mai 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022

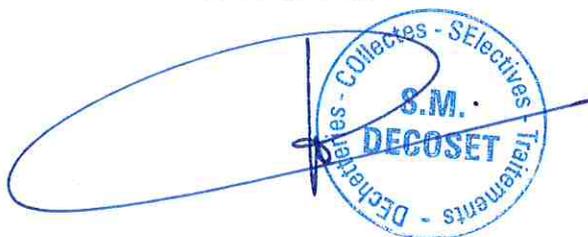
Il convient par avenant à la convention de Délégation de Service Public de permettre à Decoset de valoriser les ordures ménagères collectées par Toulouse Métropole pour les communes de Blagnac, Cugnaux et Villeneuve Tolosane dans le cadre de la délégation de service public confiée à la société SETMI

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°13 à la convention de délégation de service relative a l'exploitation et à l'entretien de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Toulouse qui prévoit l'intégration des communes de Cugnaux, Villeneuve et Blagnac pour le traitement des OMR et assimilés
- **AUTORISE** M. Le Président à signer ledit avenant et les documents afférents

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	6	15
Votants	9	6	15
Pouvoirs	3	2	5
Total de voix	24	8	32
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	24	8	32

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20220331-D2022-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2022
Date de réception préfecture : 07/04/2022